

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GALEY  
Séance du lundi 27 avril 2026**

**Membres en exercice : 10**

**Présents : 6**

**Représentés : 3**

**Absents : 0**

**Votants : 9**

**Pour : 9**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

*Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14 avril 2026, s'est réunie en séance ordinaire sous la présidence de Max LAFFORGUE.*

**Présents :** Max LAFFORGUE, Bernadette THULLIEZ, Françoise RIBET (CALVET), Gisèle RIBET, Dominique OUSSET, Sébastien ARNAUD

**Représentés :** Geneviève BARAT (FILLOLA) représentée par Bernadette THULLIEZ, Philippe SANCHEZ représenté par Gisèle RIBET, Pierre GOUAZE représenté par Max LAFFORGUE

**Absents :**

*Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Dominique OUSSET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.*

**Objet : Attribution des subventions 2026**

Monsieur le Maire propose d'attribuer des subventions de fonctionnement aux organismes publics et aux associations afin de les intégrer au Budget 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Attribue les subventions de fonctionnement aux organismes publics et aux associations comme indiqué ci-dessous :

- article 65748 du Budget 2026 :

Galey Patrimoine : 500,00 € - Monsieur SANCHEZ Philippe, président de l'association, sa procuration n'est pas prise en compte - 8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

L'amicale des Sapeurs-Pompiers de Castillon : 400,00 € - 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

ACCA de Galey : 230,00 € - Monsieur ARNAUD Sébastien, Président de l'association, sa procuration n'est pas prise en compte - 8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

Groupement Pastoral Haute Bellongue : 230,00 € - 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Feria du Rugby - Handi Couserans : 80,00 € - 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

ECCCO : 80,00 € - Monsieur Max LAFFORGUE e Madame Bernadette, membre du conseil d'administration de l'association, quitte la salle au moment du débat et du vote. Monsieur le Maire donne la présidence à Madame Françoise CALVET, conseillère municipale, le temps de son absence - 7 voix pour, 0 voix contre et 2 abstention.

Eths deth Passatge de Guèret : 50,00 € - 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

OCCE Coopérative Scolaire d'Orgibet : 100,00 € - 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Comités des fêtes de Galey : 1000 € - Monsieur GOUAZE Pierre, membre de l'association, sa procuration n'est pas prise en compte - 8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

30,00 € sont également inscrits au budget en réserve afin de pouvoir les attribuer à des associations en cours d'année.

- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches néces

Date de transmission de l'acte: 28/04/2026

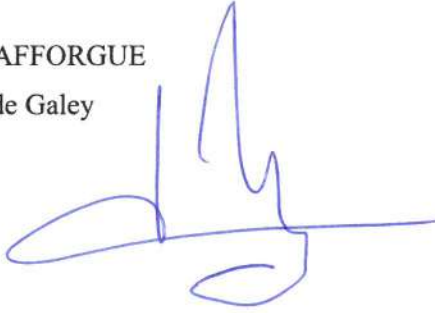
Date de reception de l'AR: 28/04/2026

009-210901294-DE\_2026\_017-DE

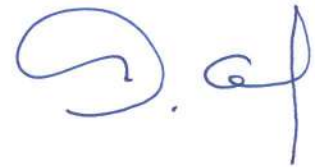
A G E D I

et de signer tout document utile.

Max LAFFORGUE  
Maire de Galey



Dominique OUSSET  
Secrétaire de séance



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 TOULOUSE Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.